



Communiqué de presse

L'incinération doit être soumise à la contribution climat énergie

Paris, le 30 septembre 2009 - A quelques semaines des négociations internationales sur le climat à Copenhague, le Cniid s'associe aujourd'hui à la mobilisation de la coalition d'ONG GAIA (Global alliance for incineration alternatives, 635 membres dans 88 pays) pour alerter sur les relations entre la gestion des déchets et les changements climatiques. L'Hexagone, qui va instaurer une taxe carbone, ne doit pas passer à côté de l'opportunité d'agir sur la gestion de ses déchets.

En France, l'examen du projet de loi de finances 2010 débutera à l'Assemblée nationale à la fin du mois d'octobre et la contribution climat énergie, voulue par le gouvernement, sera débattue dans ce cadre. Les consommateurs d'énergie fossile (fioul, charbon, gaz) seront taxés proportionnellement aux quantités de CO₂ rejetées. L'incinération n'est pas concernée par cette mesure alors qu'elle rejette chaque année en France l'équivalent des émissions en CO₂ de 2,3 millions de voitures.

Le Cniid lance demain une cyberaction pour inciter les députés à soutenir l'assujettissement de l'incinération des déchets à la contribution climat énergie. « *L'incinération pollue par l'émission de nombreuses substances chimiques, mais également par l'émission de carbone fossile dans les fumées : sur le principe du pollueur-payeur, il est nécessaire de taxer l'incinération pour sa part de responsabilité dans les changements climatiques* » explique Sébastien Lapeyre, directeur du Cniid. Pour l'association, cette mesure devra aussi être étendue à court terme aux émissions de méthane des centres de stockage.

L'incinération bénéficie aujourd'hui de privilèges injustifiés comme les tarifs de rachat préférentiel de l'électricité produite. Ces avantages sont apparus quand les déchets incinérés en mélange ont été considérés pour partie comme source d'énergie renouvelable. « *Considérer l'incinération comme une énergie renouvelable est un non-sens écologique et contraire aux réalités scientifiques, la Commission de l'industrie au Parlement européen elle-même l'avait souligné dès 2000, s'opposant ainsi aux groupes de pression pro-incinération* ».

Le Cniid demande donc aux députés, en complément de la CCE, de **supprimer les avantages alloués à l'incinération**. Il faut plus que jamais renforcer la prévention et le recyclage des déchets en parallèle du développement local des vraies énergies renouvelables, non polluantes et non émettrices de gaz à effet de serre.

Contact :

Sébastien Lapeyre
Directeur du Cniid
01 55 78 28 65
sebastien@cniid.org